

Compte rendu du conseil municipal
19 juin 2014

Présents : Pierre CANESSE, Lucie DROLEZ, Michel BRASSART, Karine RAVASSART, Philippe DESMET, Véronique BOTTE, Monique HENNEBELLE, Jean-Marc DROLEZ, Virginie GLOWACKI, Angélique LAVOISY, Gaëtan PRENSIER, Céline RAOUL, Roger RYELANDT, Maryline PARQUET, Frédéric LALLEMANT,

Absents excusés : Nadia DUBOIS, Jean Michel HOORELBEKE

Absents démissionnaires : Yves LEFEBVRE – Jean Claude BONNEL.

Absent non excusé : Claude LESSHAVE, Ghislaine HAUTEKEETE

Secrétaire de séance : Karine RAVASSARD

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du 28/04/2014
Approuvé à l'unanimité

1. Vente Depaeuw – lotissement industriel

Il est proposé à l'assemblée la vente pour 1€ symbolique, de la parcelle B 2159 d'une contenance de 33 ca, dans la Zone d'Activité du Moulin de Coisne, aux établissements Depaeuw.

Cette petite parcelle enclavée, contigüe à la parcelle B 2158 récemment acquise par les établissements Depaeuw, n'est pas d'utilité pour la commune.

Les frais inhérents à cette session restent à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

0 contre 0 abstention 17 pour

2. Subvention O.T.W.

L'office du Tourisme des Weppes a sollicité une subvention au titre de l'année 2014.

Il est proposé une subvention à hauteur de 500.00 €

Monsieur le maire fait procéder au vote :

0 contre 0 abstention 17 pour

3. Affiliation volontaire CDG 59

Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au C.D.G.59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation à compter du 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

0 contre 0 abstention 17 pour

4. Travaux salle Folcke – honoraires SLIM

Dans le cadre du marché de travaux de maîtrise d'œuvre d'aménagement du logement de fonction, il convient de valider le montant définitif du coût des honoraires, en raison des missions complémentaires signé par avenant n° 01 et dont les montants étaient erronés ainsi que la validation du taux de TVA.

Le montant HT de la mission de base + les missions complémentaires OPC + SSI s'élèvent à 28526.07 € HT.

Monsieur le maire fait procéder au vote :

0 contre 0 abstention 17 pour

5. Décision modificative n° 1 - budget principal

Il est présenté à l'assemblée la décision modificative n° 01 du budget principal commune

fonctionnement

Article	Libelle	montant
6711	Intérêts moratoires sur marché	4 000.00 €
6236	Catalogues et imprimés	- 4 000.00 €

investissement

Article	Opération	Libelle	montant
2184	245	TABLEAU INTERACTIF	3 724,80 €
2188	246	MATERIEL OUTILLAGE ATELIER	7561.98 €
2031	247	MO CHAPELLE	9 025.00 €
2313	248	SAUVEGARDE CHAPELLE HESPEL	130 000.00 €
2158	249	INSTALLATION ALARME ATELIER	3 097.00 E
2184	250	MATERIEL RESTAURANT	1 380.00 E
2111	251	VENTE RECIPROQUE HUGO	332.00 E
2184	252	ORDINATEUR BUREAU MAIRE	599.00 €
2184	253	COUCHETTE MATERNELLE	1 690,00 €
2135	254	CHAUFFERIE	3 529,91 €
2184	255	IMPRIMANTE COMPTABILITE	960.00 €
2313	163	EGLISE	178 823.58 €
2313		Non affecté	- 340 723.27 €

Monsieur le maire fait procéder au vote : 0 contre 0 abstention 17 pour

6. Tarifcation séjour ALSH Juillet 2014

Dans le cadre du centre de loisirs de juillet 2014, un séjour est organisé du 28 juillet au 1^{er} août 2014 à SAMER (Pas de Calais). Ils concernent les enfants de 6-11 ans. Il convient de fixer la participation familiale à ce séjour, calculé en fonction du QF de la C.A.F.

QF	Tarif 1 enfant	Tarif fratrie par enfant -10%
< 504	95 €	85.50 €
505 à 743	120 €	108 €
744 à 1069	140 €	126 €
>1070	170 €	153 €
extérieur	200 €	180 €

Le CCAS reste à disposition des familles qui ne peuvent régler l'entièreté des séjours.

Il est toujours possible de payer en plusieurs fois.

Monsieur le maire fait procéder au vote : 0 contre 0 abstention 17 pour

7. Participation voyage aînés 2014

Dans la limite des places disponibles, les personnes extérieures et n'ayant pas atteint l'âge pour participer au voyage des aînés du 10 juin peuvent demander leur inscription.

Le montant de la participation est fixée à : 43.00 €

Monsieur le maire fait procéder au vote : 0 contre 0 abstention 17 pour

8. Représentant C.L.I.C.

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner le représentant de la commune auprès du C.L.I.C.

- Nadia GOLINSKI - Titulaire
- Véronique BOTTE - Suppléant

9. Renouvellement contrat enfance - CAF

Le contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance le 31 décembre 2013.

Monsieur le Maire propose son renouvellement :

Volet jeunesse

- ALSH petites vacances et été + de 6 ans et – de 6 ans
- Séjour Eté + de 6 ans
- Séjour Hiver + de 6 ans
- Formation BAFA/BAFD
- Coordinateur jeunesse
- Accueil périscolaire + de 6 ans et – de 6 ans et pause méridienne

Volet enfance

- RAM Intercommunal

Il précise que les nouvelles actions sont en cours d'étude.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à gérer les équipements ou les actions et à signer la convention.

Monsieur le maire fait procéder au vote : 0 contre 0 abstention 17 pour

10. Baux de chasse

Par délibération du conseil municipal en date du 20 février 2014, le renouvellement du bail de chasse a été accordé pour trois années à compter de la campagne 2014-2015 jusque la campagne 2016-2017 à la société « Les Nemrods » sur l'ensemble des terres communales représentant une superficie de 19 ha 93 a 59 ca.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il existe plusieurs associations de chasseurs sur la commune.

Il propose à l'assemblée l'annulation du renouvellement auprès de la société « Les Nemrods », dans l'attente d'une répartition équitable de location des terres auprès de chacune des associations de chasseurs.

Monsieur le maire fait procéder au vote : 0 contre 0 abstention 17 pour

11. Tableau des effectifs - Réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée de septembre de 2014, il convient de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} septembre 2014.

Pour rappel emplois non titulaires par délibération du 25 septembre 2013

Filière animation	Grade	Nombre de poste	Détail
Adjoint d'animation	2 ^{ème} classe	9	2 postes de 18 h/semaine 4 postes de 8h/semaine 3 postes de 3h45/semaine

Nouvelle situation au 1^{er} septembre 2014

Filière animation	Grade	Nombre de poste	Détail
Adjoint d'animation	2 ^{ème} classe	11	8 postes n'excédant pas 23 h/semaine 3 postes de 3h45/semaine

Poste titulaire

Par ailleurs il précise que dans les postes de la filière technique, 1 poste d'Adjoint Technique Territorial est ouvert pour 22 heures semaine, à compter du 1^{er} septembre 2014, le nombre d'heures de ce poste sera fixé à 25 heures.

Monsieur le maire fait procéder au vote : 0 contre 0 abstention 17 pour

12. Mise à disposition d'un terrain

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un particulier saloméen se propose de mettre à disposition de la commune, une partie des parcelles de terrain jouxtant les écoles, pour y organiser les activités nature et jardinage « nouvelles activités périscolaires », à l'euro symbolique. Il s'agit des parcelles B 1070-1114-1113 et 1112.

Il est proposé d'accepter cette proposition et établir une convention entre les deux parties.

Monsieur le maire fait procéder au vote : 0 contre 0 abstention 17 pour

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.